

ANTALIS

Société Anonyme

8, rue de Seine
92100 Boulogne-Billancourt

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

Constantin Associés
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Ltd
6, Place de la Pyramide
92908 – Paris la Défense Cedex

ANTALIS
Société Anonyme
8, rue de Seine
92100 Boulogne-Billancourt

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre secrétaire général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments

ANTALIS

spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1.694.132 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-Sur-Seine et Paris-La-Défense,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Constantin Associés
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Ltd

Digitally signed by
Jean-Paul COLLIGNON
Signé par : JEAN-PAUL Collignon
Heure de signature : 03/06/2020 | 15:11:16 CEST
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
75B5F82D744E4CB082DFC221A01B8074

DocuSigned by:

206421FA3DE14AB...

Jean-Paul COLLIGNON

Thierry QUERON

ATTESTATION DES REMUNERATIONS PREVUE
A L'ARTICLE L. 225-115-4 DU CODE DE COMMERCE

Le montant brut global des rémunérations versées par Antalis (RCS Nanterre 410 336 069) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 aux cinq personnes de la société les mieux rémunérées s'élève à 1 694 132 euros.

Ce montant comprend des rémunérations refacturées à Antalis par certaines de ses filiales.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 2 juin 2020



Hervé Poncin
Directeur général